



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 juin 2026

**Objet de la délibération**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE D'HENNEBONT ET L'ASSOCIATION "LES MEDIEVALES HENNEBONT" 2026**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Patrick ELIOT , Laurence HERMANN , Pierre-Yves LETELLIER , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Paul-Edouard DE SALINS , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Sophie LEROUX pouvoir à Clémence PIERRON, Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL .

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Delphine GARDYE désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**Direction de la Vie de la Cité**

**N° 2026.06.007**

**Rapporteur : Guénaëlle LE HIN**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Organisées en biennale par l'association Les Médiévales Hennebont, les Fêtes Médiévales 2026 se dérouleront les samedi 25 et dimanche 26 juillet 2026.

Le programme mis en place par l'association prévoit la présence d'un marché médiéval, la tenue d'un défilé, des espaces de restauration ainsi que diverses animations et spectacles dans le centre-ville et sur le site de la Poterie.

La Ville d'Hennebont apporte son soutien à l'association dans les domaines logistiques, techniques et administratifs ainsi que dans l'élaboration du dossier de sécurité de l'évènement que doit produire l'association.

Ces soutiens ont été définis à l'occasion de deux réunions de préparation les 10 février et 27 avril 2026.

La convention ci-jointe détaille les soutiens apportés par la Ville d'Hennebont à l'organisation des Fêtes Médiévales ainsi que les obligations qui incombent à l'association.

## DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis de la Commission « Culture – Sport – Vie Associative » en date du 11 juin 2026,  
**Vu** la note de synthèse ci-dessus

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **DONNE SON ACCORD** sur le projet de convention et les aides apportées par la Ville,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la présente convention,

**Délibération adoptée à la majorité de 32 voix pour, et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence HERMANN),**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Signé par Jean-Charles Brunet  
Date : 03/07/2026  
Qualité : LE MAIRE DE LA COMMUNE ET PRESIDENT DU CCAS



**Jean-Charles BRUNET**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)